

Résolution

Les réseaux sociaux et les jeunes : comment gérer leur bonne utilisation

Yaoundé (Cameroun) – 7 et 8 juillet 2026

- RECONNAISSANT** la résolution relative au Droit de l'enfant A/RES/80/190 (2025) et le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme A/HRC/57/28 (2024) ainsi que le rapport sur la situation des jeunes dans l'espace francophone de l'Organisation internationale de la francophonie ;
- CONSIDÉRANT** que l'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes progresse dans tout l'espace francophone et que cette réalité pose des enjeux et de nombreux défis sur le plan de la démocratie, la désinformation, la santé publique et d'éducation au monde numérique ;
- CONSTATANT** que, selon le Rapport 2025 sur les tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias de l'UNESCO, la majorité des jeunes internautes déclare avoir été exposée à des discours haineux sur les réseaux sociaux;
- RAPPELANT** que le français, 4e langue la plus utilisée sur Internet, témoignant ainsi de l'importance de la représentativité des intérêts de la jeunesse francophone sur les plateformes en ligne;
- AYANT À L'ESPRIT** que la surexposition des jeunes aux réseaux sociaux affecte leur perception du réel, leur esprit critique, ainsi que leur capacité à développer des relations sociales et émotionnelles saines ;
- PRÉOCCUPÉE** par la progression de la désinformation, de la polarisation des opinions et des contenus extrémistes sur les réseaux sociaux touchant particulièrement les jeunes ;
- RECONNAISSANT** la nécessité de sensibiliser les jeunes à la littératie numérique et à un usage responsable des réseaux sociaux ;

SE RÉFÉRANT

aux observations du rapport de l'Agence française de développement "Les libertés numériques dans les pays francophones d'Afrique" de 2023 sur les inégalités en matière de liberté d'expression et de restrictions à l'accès à l'information auxquelles font face de nombreux pays francophones d'Afrique;

FORTEMENT PRÉOCCUPÉ

par l'existence de bulles d'opinion, du danger qu'elles représentent pour la démocratie, et regrettant l'utilisation de publicités ciblées et de campagne de désinformation ;

RAPPELANT

que les jeunes constituent une population particulièrement vulnérable à l'internalisation des discours haineux diffusés en ligne, notamment en raison de l'influence des algorithmes et de la répétition des contenus auxquels ils sont exposés ;

CONSIDÉRANT

les disparités régionales en matière d'accompagnement de la jeunesse dans un usage sain des réseaux sociaux et la nécessité de démocratiser les bonnes pratiques relatives aux enjeux liés à une utilisation excessive ou problématique de ceux-ci .

La Commission de l'éducation, de la culture et de la communication du Parlement Francophone des Jeunes (PFJ) réunie à Yaoundé les 7 et 8 juillet 2026,

INVITE

les parlementaires et les gouvernements des Etats francophones à adopter des dispositions législatives contraignant les plateformes numériques à interdire le mécanisme de défilement infini, afin de lutter contre un usage excessif et addictif pour l'utilisateur ;

EXHORTE

les gouvernements des Etats francophones à adapter les politiques de santé publique afin de renforcer la formation des professionnels de santé à l'identification de signes avant-coureurs des troubles cognitifs, socio-affectifs et mentaux liés à l'usage problématique des réseaux sociaux, afin de les prévenir;

SOLLICITE

la création d'un observatoire transnational chargé de coordonner la réalisation d'état des lieux sur les pratiques numériques des jeunes en contexte démocratique, en réunissant un comité d'experts multidisciplinaires, afin de recueillir des données comparables sur les habitudes d'utilisation des réseaux sociaux des jeunes, leur exposition aux phénomènes de polarisation, de désinformation et de

manipulation algorithmique, ainsi que sur l'ampleur et les conséquences de ces enjeux dans chaque section membre ;

PRÉCONISE

que cet observatoire publie ses résultats chaque année dans les Etats et tous les deux ans lors des sommets de la Francophonie pour des réponses coordonnées ;

INVITE

les législateurs ou les gouvernements de la Francophonie d'agir pour protéger les informations confidentielles des individus sur les réseaux sociaux pour que leurs données personnelles ne puissent être utilisées à des fins de manipulation et de ciblage de contenus sensibles ;

ENCOURAGE

les États membres de la Francophonie à adopter une Charte francophone du numérique, définissant les droits, les responsabilités, les recommandations et les engagements communs des pouvoirs publics ainsi que de l'utilisateur ;

DEMANDE

aux États membres de la Francophonie de légiférer pour contraindre les entreprises à changer leurs algorithmes, afin qu'ils ne reposent plus sur la recommandation de contenus politiques basée uniquement sur les préférences préalables, mais qu'ils reflètent davantage la diversité des opinions ;

APPELLE

les Etats membres à contraindre les plateformes numériques à soumettre leurs algorithmes de recommandation à des audits indépendants et réguliers par des autorités de contrôle, en mettant à disposition des rapports périodiques de transparence détaillant les critères de recommandation ;

RECOMMANDE

aux États membres de la Francophonie de créer un réseau international de « Jeunes Ambassadeurs du Numérique », chargé de sensibiliser aux enjeux de la citoyenneté numérique, de la lutte contre la désinformation, de la prévention du harcèlement en ligne et de la défense des intérêts de la jeunesse francophone, et ENCOURAGE les Jeunes Ambassadeurs du Numérique à valoriser le patrimoine matériel et immatériel de leur État à travers les réseaux sociaux afin de promouvoir la richesse et la diversité des cultures.